

INFORMATIONS : Organisation de la session de JUIN 2021

Marche-en-Famenne, le 27 mai 2021

Chers parents,

Chers élèves,

Nous voici arrivés à la fin de cette année scolaire encore bien particulière: elle se termine par une session réduite d'épreuves certificatives qui se déroulera entre le 31 mai et le 4 juin au plus tard. L'horaire a été transmis à tous les élèves. Notez cependant que les élèves de 3e et 4e professionnelles et du DASPA ne sont pas soumis à une session mais que l'évaluation continue sera de mise dans les cours normaux qui seront donnés jusqu'au vendredi 4 juin à 16h00.

Etudes dirigées en matinée et après-midi

Afin de permettre une étude approfondie des matières à présenter, les cours seront suspendus chaque après-midi à partir du 31 mai (sauf pour les 3 et 4P ainsi qu'en DASPA comme indiqué ci-dessus). Cependant, tout élève qui désire travailler sérieusement et dans le calme peut rester à l'ISR pour y passer ses temps d'étude le 31 mai, 1er et 3 juin. C'est pourquoi, si vous désirez inscrire votre enfant à l'étude, nous vous saurions gré de bien vouloir remplir et signer le talon ci-dessous.

De plus, l'horaire prévoit certains jours une ou deux heure(s) d'étude avant ou après l'examen du jour : votre fils/fille peut quand même venir à l'école à 08h20 où une étude surveillée est organisée. Il lui est aussi possible d'arriver pour le début de l'examen ou de quitter l'école à la fin de la séance (pas avant 10h00) si vous l'y autorisez via le talon ci-dessous.

Permettez-nous d'attirer votre attention sur un point de discipline particulièrement important: *«Chaque élève est instamment prié de rentrer directement à la maison après avoir quitté l'école. Cela est impératif pour qu'il soit couvert par l'assurance sur le chemin de l'école contractée par nos soins».*

Conseils de classes de délibération, remise des bulletins et proclamation

Classes de 3e, 4e et 5e + 6P et Daspa

- Les 7, 8 et 9 juin seront consacrés aux conseils de toutes les classes de 3e, 4e et 5e années de même que les 6e professionnelles. Les bulletins de ces classes seront remis aux élèves par les titulaires le jeudi 10 juin lors d'une réunion de parents en présentiel où un parent/personne responsable pourra accompagner l'étudiant.
- Les vendredi 11 et lundi 14 juin, tous les élèves de toutes les classes viendront analyser et débriefer les épreuves de fin d'année avec leurs professeurs selon un horaire précis qui sera communiqué en temps utile.
- A partir du 15 juin, les élèves à qui des épreuves de rattrapage (4 maximum) auront été proposées seront invités à des séances de remédiation selon un horaire communiqué dans la foulée des conseils de classes. Ces épreuves de rattrapage se dérouleront entre le 18 et le 22 juin et seront à nouveau suivies de conseils de classes de délibération finale avec décision communiquée au plus vite d'une part par téléphone (via le titulaire) et confirmée par courrier.

Pour les élèves en situation de réussite, l'école reste obligatoire jusqu'au 18 juin. Nous prévoyons des moments d'activités de dépassement en ateliers (cours de pratiques professionnelles), des formations en interne ou en externe (CTA, ...), des activités citoyennes (comment créer son CV, activités Beps, activités sécurité routière, ...). Chaque élève recevra un horaire adapté en fonction des souhaits d'activités que nous essaierons de respecter au mieux.

Classes de 6 TQ- TT et 7 P

- Ces classes sont soumises aux épreuves externes en vue du CESS et devront passer ces épreuves d'Histoire (le 16 juin pour les 6 TT uniquement) et de Français (le 17 juin pour tous les 6 TQ-TT et 7P). Les conseils de classe auront donc lieu le vendredi 18 et lundi 21 juin. Remise du bulletin à l'Institut le 22/06 pour les élèves qui n'ont pas obtenu une attestation de réussite. Tous ceux qui auront réussi seront invités à la proclamation des résultats, prévue par la suite.

- Les élèves se sachant déjà en situation délicate dans certains cours, doivent demander pour assister aux remédiations des 15, 16 et 17 juin selon un horaire bien précis et les élèves à qui des épreuves de rattrapage (4 maximum) auront été proposées, seront à nouveau invités à des séances de remédiation avant ces épreuves de rattrapage qui auront lieu les 24 et 25 juin.
- La proclamation de nos élèves diplômés sera organisée le mardi 29 juin, une invitation parviendra aux familles dans les jours à venir.

Procédure de Conciliation interne (Recours internes)

En cas de contestation de la décision du conseil de classe, (Attention, les décisions d'épreuves de rattrapage ne peuvent pas être contestées dans cette procédure) les modalités de la procédure de conciliation interne sont les suivantes:

Pour les classes de 3e, 4e et 5e années ainsi que les 6 P et DASPA :

- => Demande de consultation des documents et consultation dès le jeudi 10 juin de 13h à 18h et le vendredi 11 juin de 8 h à 9 h.
- => Déclaration écrite au chef d'établissement en précisant les motifs de demande de conciliation interne: le lundi 14 pour midi.
- => Envoi de la notification écrite de la décision prise à la suite de la procédure interne: Mardi 15 juin.

Pour les classes de 6 TQ-TT et 7 P :

- => Demande de consultation des documents le mardi 22 juin de 9 à 12h
- => Déclaration écrite au chef d'établissement en précisant les motifs de demande de conciliation interne le mercredi 23 à midi au plus tard.
- => Envoi de la notification écrite de la décision prise à la suite de la conciliation interne mercredi 23 par mail.

Réinscription 2021-2022

Le document de réinscription vous a été envoyé par mail et en version papier il y a quelques jours. Nous vous demandons, si ce n'est déjà fait, de bien vouloir le compléter et nous le faire parvenir dès que possible. Certains d'entre vous, qui souhaitent peut-être attendre la décision définitive du conseil de classe, pourront bien évidemment renvoyer ce document pour le 30 juin au plus tard. Les différents documents utiles pour la rentrée prochaine vous parviendront soit par voie électronique ou par voie postale.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, chers parents, chers élèves, l'expression de nos salutations distinguées.

José GODEFROID
Directeur adjoint

Isabelle DUPONT
Cheffe des travaux d'ateliers

Pascale LEJEUNE
Directrice

✍

Talon à remettre à l'EDUCATEUR REFERENT pour le lundi 31/05 au plus tard.

_____, parents / personne(s) responsable(s) de

_____ de _____ (classe), avons pris connaissance du courrier ci-dessus et

Concernant la session (veuillez cocher) :

- est INTERNE, n'a pas d'autorisation de sortie et participera aux études organisées.
- souhaite ne souhaite pas que il/elle participe à l'étude à l'école pendant les après-midi des: (veuillez cocher les jours) 31 mai 1er juin 3 juin
- autorisent mon enfant à arriver pour l'heure d'examen si la journée commence par une ou deux heure(s) d'étude et à quitter la séance à 10h si la journée se termine par deux heure(s) d'étude. (internes: obligation de se trouver dans un des 2 espaces)

Concernant la remise des bulletins aux élèves de 3e, 4e, 5e, 6eP et les DASPA :

souhaite obtenir un rendez-vous pour la reprise du bulletin le jeudi 10/06 entre 9h et 17h.

Heure souhaitée :h.....

Signature :